

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE COURMANGOUX - 01370
DU VENDREDI 18 JUIN 2010 A 20 H

Convocation et Affichage : 11 juin 2010

Présents : Mireille MORNAY – Jean-Claude GAILLARD – Hervé TOURNIER – Michel GAILLARD – Sébastien CHORRIER COLLET – Gérard GURET – Matthieu NEYRET – Patricia GIROUD - Michel TOURNIER

Excusé :- Serge BENARD ayant donné pouvoir à Matthieu NEYRET.

Présidente : Mireille MORNAY – Secrétaire de séance : Matthieu NEYRET

Selon l'ordre du jour suivant :

Approbation à l'unanimité du compte rendu de conseil du vendredi 29 avril 2010

Travaux de Roissiat :

Le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont nous informe qu'il commence le remplacement de la conduite d'eau potable à Roissiat en septembre 2010 pour 4 mois de travaux. Le dimensionnement des tuyaux prévus (diam. 125) en remplacement des canalisations de diam. 70 devrait permettre d'assurer une défense incendie correcte si la pression est suffisante.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Ain nous informe que les travaux d'enfouissement des lignes téléphones et électriques du bas de Roissiat pourraient se faire en mai 2011.

Notre maître d'œuvre, INFRATECH, prépare le cahier des charges de tous les travaux afférents à ce programme : l'assainissement, la sécurité, l'accessibilité voirie, la voirie et l'esthétique de la vieille rue, pour décision du conseil et lancement des appels d'offres à la fin de l'été, pour appels à subventions en temps utile.

Une prévision est demandée pour l'aménagement de la place du Candi arborée avec ou sans maintien du bassin. Coût prévisionnel restant à charge : 60 000 € avec la totalité de la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal demande qu'INFRATECH fasse une présentation du projet au conseil municipal avant décision finale.

Choix des travaux du système d'assainissement :

Sur les 3 scénarios proposés par SEDic, il est proposé le schéma suivant :

- En 2011 : l'élimination des eaux claires parasites (50000 € : soit 45000€ à Chevignat et 5000€ à Roissiat)
- En 2012 : la mise en conformité des réseaux existants 650000 € (335000€ Chevignat et 315000 € à Roissiat)
- En 2020 : les stations d'épuration à roseaux sans changement de place, sans création de bassin tampon (600 000 € soit 282 000 € pour Chevignat + 318 000 € à Courmangoux)

Avant de valider ces scénarios, Mme le Maire et M. le 1^{er} adjoint proposent de rencontrer le percepteur pour étudier ce qu'il est possible de prévoir en fonction des finances communales..

Avenant complément étude diagnostic du réseau d'assainissement par SEDic :

Le maire expose que l'Agence de l'Eau demande un complément d'étude au schéma directeur d'assainissement pour décider des travaux essentiels à réaliser ensuite et notamment une mesure de débits sur une semaine, une mesure de pollution par temps sec et une sectorisation des eaux claires parasites..

Elle présente le devis complémentaire établi par SEDic le 6 mai 2010 qui s'élève à 4250 € HT, soit 5083 € TTC et précise que celui-ci sera subventionnable par l'Agence de l'Eau.

Le conseil municipal, charge Mme le maire de signer l'avenant avec SEDic aux conditions ci-dessus, de solliciter les subventions correspondantes à cette mission et dit que les crédits nécessaires seront prévus à l'opération N° 143 – cpte 203 par prélèvement du compte 2315 opération 147.

Rapport Annuel du Service Public d'Assainissement Collectif

Approbation du rapport Annuel du Service Public d'Assainissement Collectif de 2009

Travaux de réalisation de dévoiement du réseau unitaire d'assainissement à Chevignat :

Le maire expose que Monsieur GURET G. a acquis en 2007 une parcelle de terrain au lieu-dit Chevignat pour y construire une maison individuelle. Le permis de construire lui a été accordé en 2008. Or, une conduite d'eaux usées traverse son terrain et doit être déviée en bordure de sa propriété.

Elle présente le devis établi par FONTENAT TP le 9 avril 2010 qui s'élève à 14 650.90 € HT € HT, soit 17 522.48 € TTC € TTC.

Elle demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le devis présenté et solliciter la subvention correspondante auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Le conseil municipal, autorise Mme le Maire à signer le devis des Ets FONTENAT, la charge de solliciter les subventions correspondantes à cette mission et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2010.

Promesse de droit de tréfonds à Chevignat :

Madame le Maire expose que la parcelle ZC163 propriété initialement non bâtie à vocation agricole de Monsieur LUZY, située au lieu-dit « Champ Bourdonnet » et desservie par la R.D. 52 à l'Est et par la voie du lotissement Champ Bourdonnet au sud, supporte actuellement une canalisation municipale d'évacuation des eaux usées de diamètre 300 mm, sans droit de tréfonds.

Cette parcelle a été achetée par M. GURET Gérard en 2008, en vue de faire construire une maison d'habitation qui passera sur la canalisation. Il a donc été demandé en mairie, le déplacement de la canalisation en bordure de celle-ci et de celle de M. LUZY, parcelle cadastrée ZC164. Il convient d'établir par convention, les conditions détaillées de concession du tréfonds, afin de permettre la réalisation du projet public considéré, en accord avec le propriétaire du terrain impacté. Madame le Maire présente le projet de concession à signer entre la commune et Monsieur LUZY André, à titre gratuit ou pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, autorise Mme le maire à signer la promesse de concession de tréfonds telle qu'elle est présentée et demande l'enregistrement de cette servitude auprès des hypothèques.

Délibération modificative

Mme le Maire expose que la débroussailleuse à main STIHL, prévue au budget pour 600 €, coûte 645.60 € TTC. Il y a lieu de prévoir le virement de la somme de 50 € du compte 21578 opération 178 au compte 21578 opération 179.

Changement contrats assurance camion et tracteur

Madame le Maire présente les propositions de contrat d'assurance établies par GROUPAMA pour :

- le nouveau véhicule de voirie MITSUBISHI pour un budget annuel TTC de 558.95 €.
- le nouveau tracteur SAME avec option bris de matériel pour une cotisation annuelle de 411 €,
- le matériel attelé/porté avec l'option « absorption corps étranger » pour une cotisation de 113 €.

Le conseil municipal, décide de souscrire les contrats d'assurance aux conditions ci-dessus.

Sécurisation des stèles du cimetière

Le cimetière étant un lieu public, nous nous devons, dans un souci de sécurité pour les personnes, l'obligation de faire un recensement de l'ensemble des monuments présentant un danger. L'inventaire va être fait par le garde champêtre, et un courrier va être envoyé à tous les propriétaires ou ayant droits des concessions pour sécuriser les stèles en les scellant solidement ou en les déposant. Si rien n'est fait avant la fin de l'année, les travaux seront engagés par la commune aux frais des familles. Pour les stèles dont on n'a pas le moyen de retrouver des ayants droits, on va engager la procédure d'abandon de concession (qui doit se faire pendant 3 ans avant de pouvoir relever les sépultures).

Réforme des vacations funéraires

Les opérations de surveillance des opérations funéraires donnent lieu au versement d'une vacation qui ne doit pas être gratuite conformément à la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008. Ce montant est fixé par le maire dans chaque commune, après avis du conseil municipal, pour une valeur comprise entre 20 et 25 €.

Le conseil fixe la somme à 25 € à partir du 01/07/2010.

Suppression des containers collectifs

Dans le cadre de l'amélioration du tri sélectif et de la réduction des déchets, Madame le Maire présente le courrier informant la population de la suppression des containers collectifs actuels à compter du 10 juillet 2010.

Afin de résoudre le problème des sacs qui pourraient être déchirés par les chiens ou les chats, une négociation sera lancée auprès de plusieurs fournisseurs pour l'achat de containers individuels à un prix avantageux pour les habitants de COURMANGOUX.

Adhésion contrat de rivière Seille

Mme le Maire informe le conseil que du fait que nous n'adhérons pas au Syndicat Sevron Solnan, elle a inscrit la commune au Contrat de rivière Seille dans le cadre de la continuité biologique du bassin versant du Sevron Solnan pour pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau.

L'établissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs est venu faire un état des rivières et va nous transmettre les devis de travaux à effectuer.

Mme le Maire informe également que le Président du Syndicat Sevron Solnan a indiqué un montant de cotisation erroné pour adhérer au Syndicat en 2009, les frais de remboursements des emprunts précédents ayant été intégrés à tort.

Le syndicat n'ayant pas encore effectué la refonte de ses statuts, nous serons invités à participer à une réunion officielle en fin d'année avec d'autres communes pour rediscuter d'une éventuelle adhésion.

Mise a disposition des employés de voirie auprès de la CCTER.

Du fait du départ à la retraite de Michel CONVERT et de l'embauche de Dominique ORRU, il y a lieu de revoir la mise à disposition des employés de voirie. Il est proposé 45 % de leur temps, chacun auprès de la CCTER.

Feu d'artifice

L'artificier PYRAGRIC est venu sur place le 5 juin pour repérer le site où il devra tirer le feu d'artifice le 15 août 2010. Ce sera sur le terrain de M. TOURNIER Jean à Roissiat où se passe la brocante. Il a donné verbalement son autorisation. Du fait de son emplacement avec des maisons proches, le feu n'excédera pas 60m. Le feu sera musical (musique celtique). Prévoir sono dans la cour à Colette et René OLIVIER.

L'organisation du repas est inter-associations : Le groupe d'animation (avec avancement de la trésorerie) l'Amicale Boules Revermont, l'A. C. C. A, l'Association de Pêche du Grand Chevalet, Léguéma, le Comité des Fêtes, l'Envol, EPSILON et les anciens combattants.

Repas : Jambon au four avec gratin dauphinois.

Questions diverses.

- P.L.U. : Réunion interne pour fixer les objectifs de la commune ainsi que la comptabilisation des réhabilitations des maisons et l'évolution des maisons, les espaces boisés vendredi 2 juillet à 9 heures. Demander document préparatoire de la prochaine réunion à Mme DALLY-MARTIN afin d'avancer la réunion du 9 juillet.
- Diagnostic Accessibilité bâtiments avant 1^{er} janvier 2011 – Travaux avant fin 2015 : BATIMEX vient présenter un devis pour les bâtiments communaux vendredi 25 juin 2010.

Fin de réunion à 23 heures 15

Prochaine réunion JEUDI 29 JUILLET à 20H